



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
islamique d'Iran (2023-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Iran (2023-2027)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. En 2021, la République islamique d'Iran affichait un indice de développement humain de 0,774, ce qui la classait parmi les pays à développement humain élevé¹. Toutefois, ces deux ou trois dernières années, le pays a dû faire face aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à d'autres facteurs externes, comme évoqué dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui est venu contrecarrer les efforts déployés pour faire perdurer et progresser les acquis du développement.

2. Dans son plan de développement national² et dans sa politique d'économie résiliente en vigueur, le pays s'efforce de traiter les problèmes économiques, sociaux et environnementaux, dont beaucoup sont interconnectés. Il s'agit notamment de la situation de stress hydrique du pays, qui, associée aux effets des sécheresses et des changements climatiques qui menacent de plus en plus les moyens de subsistance des populations rurales, a contribué à la migration interne vers les villes des provinces centrales. Cette situation entraîne une urbanisation rapide et une augmentation des niveaux de pollution atmosphérique et exerce une pression considérable sur les services urbains, en particulier sur la gestion des déchets et le logement. En outre, les déséquilibres entre la croissance et l'utilisation durable des ressources naturelles risquent de plus en plus de mettre à mal la biodiversité et de nuire aux écosystèmes³.

3. Le pays, y compris ses principaux centres urbains, est très exposé à de forts tremblements de terre. Les effets combinés des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement l'exposent désormais à de multiples autres risques, ce qui rend encore plus urgente l'adoption de modes de développement tenant mieux compte des risques. En outre, la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve le système de santé bien développé du pays, situation aggravée par l'incidence préjudiciable de facteurs externes sur l'accès aux fournitures pharmaceutiques et médicales internationales.

4. Si les tensions exogènes qui s'exercent actuellement sur l'économie et les écosystèmes iraniens sont ressenties par les personnes en situation de vulnérabilité, elles peuvent également toucher les familles à revenu moyen. En cas de tensions extérieures, la main-d'œuvre, en particulier les travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés, les indépendants, les travailleurs des transports, les employés de maison et les travailleurs saisonniers, est plus exposée car elle travaille souvent dans le secteur informel⁴. Les jeunes au chômage et les ménages dirigés par des femmes, en particulier ceux des trois déciles de revenus les plus bas, ont besoin d'être aidés davantage. Le manque d'eau et les changements climatiques fragilisent les moyens de subsistance et nuisent à la productivité des petits et très petits exploitants agricoles.

5. De plus, la situation qui règne dans les pays voisins a engendré de nouveaux risques, notamment une augmentation du nombre de personnes déplacées, ce qui exige des efforts croissants de la part des communautés d'accueil afin de garantir l'accès aux services sanitaires et sociaux et autres services essentiels.

6. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour 2023 à 2027 est lié à la vision nationale à 20 ans de la République islamique d'Iran et au plan de développement quinquennal du pays, ainsi qu'au Plan stratégique du PNUD. Les

¹ Voir <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22>.

² Le 6^e plan quinquennal, établi pour les années 2017 à 2021, a ensuite été prolongé jusqu'à la fin de 2022, le 7^e plan quinquennal étant en cours de finalisation.

³ Voir PNUD, *Rapport sur le développement humain 2020*.

⁴ *Labour Force Survey* (Enquête sur la population active), 2021, Centre de recherche du Parlement.

priorités qu'il définit découlent directement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans lequel on insiste sur la nécessité de parvenir à une croissance économique plus durable et plus équitable, et de s'attaquer aux sources des vulnérabilités et des risques.

7. En accord avec les principes de direction et de prise en main des initiatives par les pays, et de manière cohérente avec les politiques, plans, priorités et besoins de développement nationaux, le PNUD contribuera à quatre des cinq priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux réalisations intermédiaires associées (voir RFF) pour 2023-2027, à savoir :

- Résilience socioéconomique ;
- Gestion de la santé publique ;
- Protection de l'environnement, gestion intégrée des ressources naturelles et lutte contre les changements climatiques ;
- Réduction et gestion des risques de catastrophes.

8. L'expertise thématique du PNUD dans ces quatre domaines prioritaires est reconnue dans le système des Nations Unies, comme en témoigne notamment le fait que le PNUD préside le pilier Environnement. En tant que coprésident (avec l'UNICEF) du pilier Économie résiliente, le PNUD a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du Programme de relèvement socioéconomique dans le contexte de la COVID-19⁵ et du dispositif d'assistance technique de l'ONU, conçu pour atténuer les incidences négatives des facteurs externes sur la protection sociale, l'environnement et l'économie résiliente. Le PNUD travaille depuis longtemps avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les questions environnementales, avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur les questions de santé et, plus récemment, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19. Le PNUD mettra largement à profit son rôle de premier plan dans les domaines de l'environnement et de l'économie résiliente pour promouvoir une réponse plus intégrée du système des Nations Unies aux défis de développement existants et nouveaux.

9. Selon l'évaluation du précédent programme de pays⁶, le PNUD a le mérite d'avoir « facilité et souvent rendu possible la coordination intersectorielle, en particulier dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques qui nécessitent l'intervention de plusieurs organismes publics iraniens » et, dans le domaine de la santé, « les activités de sensibilisation ont permis d'étendre la couverture ». Cependant, le PNUD n'est pas parvenu avec autant de succès à intégrer ses programmes en matière d'environnement, de santé et de résilience de manière à répondre comme il se doit aux besoins des personnes présentant divers niveaux de vulnérabilité.

10. Selon le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, il importe d'adopter des approches multisectorielles, et le PNUD redoublera

⁵ United Nations Iran COVID19 Socio-Economic Recovery Programme (Programme de relèvement socioéconomique de l'Iran dans le contexte de la COVID-19 élaboré par le système des Nations Unies) | PNUD en Iran.

⁶ Évaluation du programme de pays (2017-2022) – PNUD République islamique d'Iran. Rapport final, mars 2022.

donc d'efforts pour établir des liens constructifs entre les questions socioéconomiques, de santé, d'environnement et de préparation aux catastrophes afin de garantir une intégration et des synergies plus systématiques dans les quatre domaines de réalisation. En s'appuyant sur son expertise technique et les connaissances qu'il a accumulées, le PNUD fera davantage appel à des méthodes de développement participatif et localisé afin d'atteindre simultanément les objectifs environnementaux et les objectifs de réduction de la pauvreté.

11. Pour concourir aux efforts du système des Nations Unies dirigés par le Coordonnateur résident, et dans le cadre de son rôle fédérateur, le PNUD fournira un appui technique, contribuera au renforcement des capacités et facilitera le transfert de connaissances. Par ailleurs, il accordera plus de place à l'analyse et à la recherche et tirera profit de son accès aux réseaux mondiaux et régionaux pour renforcer son appui à l'application d'approches systémiques, utilisera l'analyse prévisionnelle et prospective dans la planification du développement, et créera une base de connaissances plus solide pour accompagner son appui à des solutions intégrées et évolutives adaptées au contexte national. Le PNUD mettra également son expertise mondiale en matière de transformation numérique inclusive au service du plan national numérique du pays, notamment en passant par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Fort de son mandat et de ses avantages comparatifs en République islamique d'Iran, et en cohérence avec les plans de développement, les besoins et les priorités du pays, le programme de pays du PNUD (2023-2027) découle de quatre des priorités de développement (réalisations) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et y contribue, lesquelles priorités découlent à leur tour des consultations nationales plus larges menées pour élaborer ce plan-cadre de coopération et le descriptif de programme de pays.

13. Le modèle de développement qui préside à la conception du programme national peut être résumé ainsi : **SI** les processus de développement et de budgétisation sont améliorés afin de tenir compte des effets des changements climatiques et des pressions exercées sur les écosystèmes et d'établir des liens systématiques entre les résultats en matière de développement humain et la dégradation de l'environnement ainsi que l'exposition aux risques de catastrophes ; **SI** des solutions innovantes permettant une production d'énergie respectueuse de l'environnement et une transition vers des pratiques moins gourmandes en eau et en énergie sont repérées et décomposées en étapes de manière appropriée ; **SI** de nouvelles améliorations sont apportées à la qualité des services de santé nationaux et à la couverture sanitaire pour toutes les catégories de la population ; **SI** des progrès de diversification de l'économie sont faits d'une manière compatible avec l'incitation à la création d'emplois pour les personnes en situation de vulnérabilité et s'accompagnent d'une amélioration des effets et du rapport coût-efficacité du régime national de revenu minimum universel ; **SI** le pays est aidé à effectuer la transition vers une gestion des risques de catastrophes multi-aléas aux niveaux national et local ; **SI** des ressources mondiales sont mobilisées pour aider le pays dans ses mesures d'adaptation et d'atténuation, notamment le transfert de technologie ; **SI** les obstacles aux investissements étrangers directs destinés à lutter contre les changements climatiques et à développer le potentiel des énergies renouvelables sont levés, et **SI** les facteurs externes décrits dans le Plan-cadre de coopération qui pèsent sur la trajectoire de développement du pays sont supprimés ou efficacement atténués, **ALORS** les principes d'une croissance et d'un développement plus équitables, plus inclusifs, plus résilients et plus durables seront mieux intégrés dans les plans et programmes de développement nationaux et

seront correctement financés ; **ALORS** le risque d'exclusion des services sociaux essentiels et des offres d'emploi liées à la diversification climato-compatible sera réduit ; **ALORS** la résilience nationale sera renforcée et la population de la République islamique d'Iran, en particulier celle en situation de vulnérabilité, bénéficiera d'une croissance et d'un développement équitables, inclusifs, résilients et durables.

14. Pour mettre en œuvre des solutions allant dans le sens de ce modèle, le PNUD, par une coordination générale avec le Ministère iranien des affaires étrangères, s'appuiera sur la coopération avec les ministères et les entités gouvernementales compétents, notamment la Vice-Présidence aux affaires scientifiques et technologiques et la Vice-Présidence aux zones rurales et défavorisées, le Département de l'environnement, le Ministère du jihad pour l'agriculture, le Ministère de l'énergie, l'Organisation de la planification et du budget, le Ministère des coopératives, du travail et de l'action sociale et l'Organisation nationale de gestion des catastrophes. Sa coopération pourrait également s'étendre à d'autres ministères et entités compétents, en totale coordination avec le Ministère des affaires étrangères.

15. Dans la droite ligne du Plan-cadre de coopération et des priorités nationales, le PNUD s'appuiera plus systématiquement sur des approches de développement localisé afin d'expérimenter des approches intégrées et innovantes et faire la preuve de leur validité en vue d'un déploiement à plus grande échelle. Par ailleurs, il établira la liste des solutions concrètes permettant de développer des trajectoires de croissance économique plus durables, de s'attaquer aux disparités entre zones rurales et zones urbaines et de capitaliser sur le potentiel de l'économie respectueuse de l'environnement pour appuyer la diversification économique et la création d'emplois dans les milieux urbains et ruraux.

16. Au niveau de la planification, une attention particulière sera accordée au fait qu'il faut encourager l'utilisation de l'analyse prévisionnelle et prospective pour mieux anticiper et prendre en compte les coûts des effets des changements climatiques et des pressions exercées sur les écosystèmes, et veiller à trouver les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer les programmes prévus. À cette fin, le PNUD, en étroite concertation avec le Gouvernement, encouragera l'innovation stratégique et le financement du développement pour parvenir à de meilleurs résultats, dans ce dernier cas en garantissant une affectation plus efficace des ressources afin de susciter des actions intégrées liant pauvreté, environnement, énergie et résilience.

17. Dans le cadre des efforts déployés pour aider les partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre des **programmes de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté et améliorer la résilience socioéconomique**, le PNUD appuiera la conception et la mise en œuvre de schémas et de modèles incitant à la création d'emplois compatibles avec le respect de l'environnement, en particulier dans les très petites, petites et moyennes entreprises et les coopératives, tout en veillant à ce que la population en situation de vulnérabilité ait accès aux compétences et au savoir-faire technologiques lui permettant d'accéder aux nouvelles offres d'emploi. Il aidera en particulier le Gouvernement à faciliter l'accès de la population iranienne, en particulier des femmes chefs de famille et des femmes des zones rurales ainsi que des jeunes, à des formations appropriées, au renforcement des compétences, à l'aide au développement des entreprises et aux services bancaires numériques. Les solutions et l'accès numériques seront privilégiés pour toutes les aides, conformément aux priorités, politiques et réglementations du pays.

18. Les travaux du programme seront principalement axés sur le déploiement de mesures d'appui dans les milieux urbains et ruraux afin de démontrer la validité des approches multisectorielles lorsqu'il s'agit d'offrir des emplois décents aux personnes

en situation de vulnérabilité, et le fait qu'elles renforcent la résilience économique et la capacité de faire face aux nouveaux problèmes et perspectives, tout en aidant à repérer quels moyens de subsistance peuvent éviter d'exercer une pression supplémentaire sur les ressources en eau et les écosystèmes. À cette fin, la coopération avec les entités gouvernementales compétentes sera renforcée pour démontrer comment les initiatives de protection sociale et les programmes d'emploi peuvent avoir un effet plus important sur l'atténuation de la pauvreté, comment les mesures visant à assurer une gestion intégrée des ressources naturelles et la réduction, le recyclage et l'élimination sûre des déchets peuvent être associées à la création d'emplois durables, et comment les programmes de compétences numériques peuvent être conçus et étendus aux personnes difficiles à employer.

19. Le PNUD s'emploiera à renforcer la **gestion de la santé publique** dans le pays, en étroite collaboration avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies concernés. En collaboration avec l'OMS et l'ONUSIDA, le PNUD apportera un appui technique et financier au Gouvernement pour la lutte nationale contre le VIH par la fourniture de services innovants et efficaces. Le Gouvernement sera également appuyé dans le renforcement des interventions régionales coordonnées face aux défis sanitaires communs, notamment la lutte contre la tuberculose.

20. Les perturbations du commerce dues à des facteurs externes, tels que décrits dans le Plan-cadre de coopération, ont nui à la capacité du système national de santé de se procurer des fournitures et du matériel pharmaceutiques et médicaux vitaux, et de fournir des services de soins de santé, y compris aux personnes infectées par le virus à l'origine de la COVID-19. En étroite coordination avec le ministère de tutelle, le PNUD continuera de s'appuyer sur son avantage comparatif en matière d'achats de produits sanitaires pour faciliter un accès avantageux aux fournitures et au matériel.

21. Faisant fond sur son expérience acquise au cours des premières phases de la pandémie de COVID-19 et ses bons résultats, le PNUD aidera le Gouvernement à appliquer à plus grande échelle des méthodes innovantes destinées à réduire l'incidence des maladies transmissibles et non transmissibles. Il appuiera également les essais menés relativement à l'accès et à l'amélioration de l'accès des personnes en situation de vulnérabilité aux plateformes numériques liées à la santé.

22. Le PNUD appliquera des approches intégrées et cherchera à établir des liens entre son appui au secteur de la santé et les trois autres réalisations énoncées dans le programme de pays en menant des actions de sensibilisation et en établissant une base de données probantes en coopération avec les principaux interlocuteurs gouvernementaux, et en fournissant des exemples concrets de la manière dont les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé peuvent être mieux intégrés dans les stratégies de lutte contre les nouvelles maladies non transmissibles. Les liens possibles avec des régimes de protection sociale « cash plus » seront étudiés afin d'inciter et d'aider les bénéficiaires à adopter des mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'état de santé général de la population. La gestion des déchets médicaux sera encouragée et un appui sera apporté pour que les coûts sanitaires de la pollution atmosphérique soient calculés et pris en compte dans la planification urbaine. Un appui sera également apporté à la prévision des effets des changements climatiques sur la santé, en particulier de la fréquence croissante des tempêtes de sable et de poussière, au moyen d'initiatives de coopération infrarégionale et d'une gestion des risques et d'une action prospectives.

23. Dans le cadre de la priorité du Plan-cadre de coopération portant sur la **protection de l'environnement, la gestion intégrée des ressources naturelles et la question des changements climatiques**, le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier de l'eau et des terres, par le développement des capacités et le transfert de connaissances et de technologies

ainsi qu'en dirigeant la planification prospective du développement et le tour d'horizon prospectif, méthodes concrètes de planification du développement tenant compte des risques. Il aidera à développer des possibilités de production d'énergie moins émettrice de CO₂ grâce au transfert de connaissances et de technologies et à l'échange d'expériences Sud-Sud, pour un effet transformateur. Compte tenu des obstacles dus aux facteurs externes, le PNUD s'efforcera de faciliter l'accès à des technologies pertinentes respectueuses de l'environnement et le transfert de ces technologies, facilitera l'accès aux connaissances techniques pertinentes et aux meilleures pratiques, et renforcera les capacités pour la mise en œuvre de solutions innovantes.

24. Le PNUD démontrera, à l'aide d'exemples concrets, comment le dialogue entre parties prenantes multiples peut devenir la base d'une mise en œuvre plus efficace de la préservation de la biodiversité et de la gestion intégrée des ressources naturelles, tout en améliorant les moyens de subsistance et en atténuant les risques de pauvreté. Au niveau local, l'accent continuera d'être mis sur l'utilisation plus efficace des ressources en eau limitées par l'appui à l'introduction d'une agriculture intelligente et de pratiques résilientes face aux changements climatiques. À cet égard, le PNUD appuiera les programmes du Gouvernement visant à l'adoption de moyens de subsistance alternatifs durables et encouragera les solutions innovantes des start-up actives dans ce domaine. En milieu urbain, il appuiera une approche systémique visant à concevoir, expérimenter et développer des stratégies destinées à renforcer la gestion des déchets et la création d'emplois dans le cadre des « 3RV⁷ » de l'économie circulaire. Cela contribuera à améliorer la planification du développement urbain et à promouvoir des villes respectueuses de l'environnement, intelligentes et résilientes, tout en permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté.

25. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à réduire les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, ainsi que l'utilisation de polluants organiques persistants, qui peuvent les unes et les autres avoir des effets sur le réchauffement de la planète.

26. Conformément à la nouvelle loi sur la gestion des catastrophes, la République islamique d'Iran, à tous les niveaux du Gouvernement, s'oriente vers une approche du développement tenant compte des risques. Afin d'appuyer cette transition et dans le cadre de sa contribution à la réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération portant sur **la réduction et la gestion des risques de catastrophes**, le PNUD apportera, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC), le renforcement des capacités et l'assistance technique nécessaires. Il mettra à profit son expérience et ses ressources pour mettre à l'essai des exemples concrets de la manière dont on peut lier amélioration de la gestion des ressources naturelles et gestion des risques de catastrophe dans la planification et la pratique, et de la manière dont les nouvelles innovations et technologies peuvent être adaptées au contexte national pour atténuer les risques de catastrophe, mieux se préparer aux catastrophes et mieux s'en relever quand elles surviennent. Cela se fera en étroite coordination avec le Gouvernement, tout en tenant compte de la diversité géographique du pays et de la combinaison d'aléas et de risques de catastrophes qui en découle, en reconnaissant le fait que, dans cette situation, il ne peut y avoir de solution unique.

27. Le PNUD fournira une assistance technique pour l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les quatre réalisations. Cela permettra, par exemple, d'améliorer l'effet et l'efficacité de l'appui du PNUD à la lutte contre

⁷ Réduire, réemployer, recycler, valoriser.

les changements climatiques et à la protection des écosystèmes. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer la lutte contre la tuberculose dans le cadre d'interventions régionales coordonnées face aux défis sanitaires communs. Il encouragera également la coopération régionale visant à lutter contre les tempêtes de sable et de poussière afin de réduire les risques de catastrophe et les risques environnementaux et sanitaires auxquels sont exposés de ce fait les personnes en situation de vulnérabilité.

28. Guidé par les principes de direction et de prise en main des initiatives par les pays, le PNUD restera attaché au respect des plans de travail et programmes conjoints du système des Nations Unies, notamment en participant aux groupes de résultats, pendant toute la durée de la mise en œuvre du programme de pays.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national sous la coordination générale du Gouvernement. Le PNUD fournira un appui supplémentaire à l'exécution nationale selon les besoins du Gouvernement iranien. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Pour accroître l'efficacité du programme, le PNUD exercera ses fonctions d'appui dans le respect des principes directeurs de direction et de prise en main des initiatives par les pays, et aidera le Gouvernement à atténuer les difficultés, y compris celles engendrées par des facteurs externes, rencontrées dans les domaines liés aux réalisations énoncées. Le Gouvernement assume au premier chef la responsabilité du développement de son pays et coordonne, en s'appuyant sur les stratégies et politiques nationales, toutes les formes d'aide extérieure, y compris celle du PNUD, afin de les intégrer effectivement à son programme de développement.

32. Les **hypothèses de base** qui sous-tendent le programme de pays sont :

- Le Gouvernement continue de réaliser une croissance plus inclusive et plus durable, conformément aux priorités et aux politiques de développement nationales, et en tenant compte des objectifs et cibles de développement arrêtés au niveau international ;
- Le Gouvernement demeure favorable à la collaboration avec le PNUD et les organisations internationales concernées, et le PNUD s'engage à faciliter l'accès aux connaissances, aux ressources et aux outils se rapportant aux questions de développement essentielles ;
- Le PNUD est résolu à mobiliser les capacités et exploiter les possibilités permettant d'améliorer la résilience socioéconomique, la préparation aux catastrophes et la capacité de s'en relever ;
- Il existe une adhésion suffisante pour étendre les programmes et les projets pilotes soutenus par le PNUD au niveau communautaire ;

- Le PNUD s'engage à mobiliser un appui et des ressources internationaux pour la mise en œuvre du programme de pays ;
- Le Gouvernement reste disposé à appuyer la mise en œuvre du programme de pays par un financement public, lorsque cela est jugé nécessaire et pertinent.

33. Les **principaux risques** susceptibles de compromettre la mise en œuvre du programme de pays sont les suivants :

- Les facteurs externes évoqués dans le Plan-cadre de coopération limitent l'accès du pays à des possibilités de coopération internationale au service du développement et à des innovations en la matière, y compris celles nécessaires pour permettre une croissance moins carbonée et plus durable ;
- Les perturbations liées à la pandémie de COVID-19 exacerbent les effets de ces facteurs externes et entraînent une diminution des recettes budgétaires du Gouvernement et de sa capacité à financer des programmes sociaux et à développer une économie respectueuse de l'environnement ;
- Les facteurs externes limitent les possibilités pour le PNUD en Iran de solliciter des fonds verticaux et autres, et de bénéficier de l'aide de bailleurs de fonds potentiels, ce qui limite encore les possibilités de mobilisation de ressources ;
- Le manque de données ventilées et l'échange limité des données entre secteurs limitent les possibilités de conception et de mise en œuvre d'approches multisectorielles ;
- Les défis transfrontières et régionaux liés à la gestion des ressources en eau et aux écosystèmes marins ne sont pas relevés par tous les pays concernés.

Le PNUD reverra régulièrement sa stratégie de gestion des risques et ses mesures d'atténuation afin de garantir l'accès aux connaissances, aux meilleures pratiques et aux ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du programme de pays.

34. Le PNUD renforcera ses procédures de gestion des risques pour ce qui est du recensement et de l'atténuation des risques et de la prise de décision, conformément aux normes sociales et environnementales et aux mécanismes de responsabilité du PNUD.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

35. Le plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme de pays découle directement du plan de contrôle de l'exécution, d'évaluation et d'apprentissage du Plan-cadre de coopération et contribuera aux résultats globaux de celui-ci. Le PNUD contribuera également à la plateforme commune UN-Info. Les activités de contrôle de l'exécution et d'évaluation menées par le PNUD au titre de ce plan s'inscriront dans le cadre du présent programme de pays et se limiteront aux ressources mises à sa disposition. Le programme tiendra compte des exigences de contrôle d'exécution et d'évaluation issues des normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 ainsi que les objectifs de développement nationaux du pays servent de base au choix des indicateurs et niveaux de référence par rapport auxquels les progrès dans l'exécution du programme de pays seront mesurés.

36. Le Ministère des affaires étrangères représentera le Gouvernement aux fins de ce programme de pays. Un Comité directeur, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et le PNUD et comprenant des partenaires de réalisation et d'autres organismes compétents, tiendra une réunion annuelle afin d'examiner et d'évaluer les progrès et l'exécution du programme de pays. Lorsqu'il examinera et évaluera

l'exécution du programme de pays, le Comité directeur veillera à ce que celui-ci demeure cohérent avec les priorités de développement du pays. Il évaluera les hypothèses du descriptif de programme de pays et les risques, notamment les risques financiers et les insuffisances de ressources pour atteindre les résultats. Il s'attaquera également aux goulets d'étranglement et prendra des décisions sur la marche à suivre.

37. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour l'aider à définir les niveaux de référence et les niveaux cibles des indicateurs de résultats. Le PNUD collaborera également avec tous les ministères compétents pour aligner son appui sur les plans et stratégies de développement sectoriels et multisectoriels du Gouvernement. À la demande du Gouvernement, il appuiera également l'introduction et l'utilisation du tour d'horizon prospectif et de l'analyse des tendances pour une planification éclairée et une gestion des risques et une action prospectives.

38. Le PNUD s'engage à utiliser les données et statistiques officielles comme principal point de référence. Les données provenant des statistiques nationales et d'autres sources seront, chaque fois que cela sera possible et jugé nécessaire par le Gouvernement, ventilées par sexe, âge et zone de résidence (urbaine ou rurale).

39. Le PNUD veillera également à mettre à profit les enseignements tirés des réalisations passées en examinant attentivement les conclusions de l'évaluation du programme de pays précédent et les évaluations menées au niveau des projets. Les premières évoquent « l'ambiguïté et l'obscurité » du précédent cadre de résultats du descriptif de programme de pays. Des efforts seront faits pour renforcer le système de contrôle de l'exécution et d'évaluation afin de produire des preuves plus convaincantes du changement dû aux contributions du PNUD. L'apprentissage sera systématiquement encouragé, notamment par l'utilisation d'options plus flexibles d'évaluation des effets dans le cadre des efforts visant à s'éloigner des évaluations ex-post conventionnelles et à offrir des possibilités de correction de trajectoire en cours de programme. Au total, au moins 3 % du budget-programme sera alloué au contrôle de l'exécution et à l'évaluation.

40. Les stratégies et les canaux de communication des résultats du contrôle de l'exécution et de l'évaluation seront définis en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Ministère iranien des affaires étrangères. En alignant les documents de la stratégie de communication et de la stratégie de partenariats du PNUD en Iran avec le descriptif de programme de pays, le PNUD promouvra et défendra les réalisations et les objectifs énoncés dans le descriptif de programme de pays tout en favorisant des consultations techniques avisées au niveau national entre le PNUD et ses partenaires de réalisation. En particulier, le Comité directeur du Plan-cadre de coopération participera à l'examen des progrès accomplis et contribuera à mettre en évidence les synergies qui pourraient être renforcées dans tout le programme de pays et à l'intérieur du cadre de coopération.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Iran (2023-2027)

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Les Iraniens et les Iraniennes bénéficient d'un développement socioéconomique capable de s'adapter aux chocs, et d'une croissance durable intégrée dans des politiques et programmes de développement – d'ici 2027.

Réalisation correspondante du Plan stratégique : 2

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Réalisation intermédiaire 1.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source des données : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer	Rapports annuels, publications officielles et bases de données nationales des entités suivantes : - Banque centrale d'Iran - Organisation de la planification et du budget - Centre iranien des statistiques - Ministère du jihad pour l'agriculture - Ministère des coopératives, du travail et de l'action sociale - Ministère des finances et des affaires économiques	Produit 1.1 : Les processus de planification et de budgétisation nationaux et provinciaux bénéficient des connaissances et des meilleures pratiques visant à faire en sorte que des programmes d'aide sociale solides et entièrement budgétisés soient inclus dans les plans, et des financements publics sont alloués en conséquence pour accroître la résilience socioéconomique Indicateurs : 1.1.1. : Nombre de plans et de programmes bénéficiant des connaissances et des meilleures pratiques visant à renforcer des programmes d'aide sociale bien ciblés, une part accrue des finances publiques étant consacrée à l'amélioration de la résilience socioéconomique Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible : 2 Source : Rapports gouvernementaux Fréquence de la collecte : annuelle Produit 1.2 : Des solutions nationales et infranationales sont développées afin de réduire la pauvreté et d'accroître l'autonomie économique des personnes en situation de vulnérabilité et ainsi renforcer leur résilience Indicateurs : 1.2.1. : Les outils appropriés sont en place pour une mesure régulière de la pauvreté et une planification éclairée	Organisation de la planification et du budget Ministère des finances et des affaires économiques Ministère de l'intérieur Ministère des coopératives, du travail et de l'action sociale et organes pertinents qui lui sont rattachés Ministère du jihad pour l'agriculture Ministère de l'industrie, des mines et du commerce Ministère de la voirie et de l'urbanisme Ministère de la recherche, des sciences et des technologies Ministère de la santé et des formations médicales	Ressources ordinaires : 0,7 million Autres ressources : 19,3 millions
Réalisation intermédiaire 1.4 du Plan-cadre de coopération Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source des données : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Réalisation intermédiaire 1.5 du Plan-cadre de coopération Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source des données : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer		Niveau de référence (2020) : Non Niveau cible : Oui Source : Rapports de l'Organisation de la planification et du budget et du Ministère des coopératives, du travail et de l'action sociale Fréquence de la collecte : sans objet Produit 1.3 : Des programmes d'emploi innovants, inclusifs et durables sont développés avec l'appui du PNUD, auxquels participent des très petites, petites et moyennes entreprises et des coopératives contribuant à la réduction du chômage et à la croissance inclusive Indicateurs : 1.3.1. : Nombre de nouveaux emplois durables créés avec l'aide du PNUD, ventilés par sexe Niveau de référence : 3 087 femmes ; 909 hommes Niveau cible (cumulé) : 15 000 femmes ; 5 000 hommes Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme Ministère de la jeunesse et des sports Organismes des Nations Unies	
Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Les Iraniens et les Iraniennes bénéficient de services de santé et de services sociaux améliorés et ont un mode de vie plus sain – d'ici 2027.				
Réalisation correspondante du Plan stratégique : 2				
Réalisation intermédiaire 2.1 du Plan-cadre de coopération Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source des données : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer	Rapports annuels, publications officielles et bases de données nationales des entités suivantes : - Ministère de la santé et des formations médicales - Centre iranien des statistiques	Produit 2.1 : Le système de santé est renforcé pour lutter contre les maladies transmissibles, y compris le VIH, la tuberculose et la COVID-19, dans l'objectif de les maîtriser, et contre d'autres urgences et chocs sanitaires, de manière rapide et agile. Indicateurs : 2.1.1. : Taux de succès thérapeutique sur toutes les formes de tuberculose – cas confirmés bactériologiquement et diagnostiqués cliniquement, nouveaux cas et rechutes Niveau de référence (2021) : 41,4 % (hommes) ; 58,6 % (femmes) Niveau cible (2024) : 90 % (hommes et femmes)	Ministère de la santé et des formations médicales Ministère de la recherche, des sciences et des technologies Administration pénitentiaire Organisation de la protection sociale publique	Ressources ordinaires : 0,8 million Autres ressources : 24,9 millions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Réalisation intermédiaire 2.2 du Plan- cadre de coopération		Source des données : Plateforme électronique nationale relative à la tuberculose Fréquence de la collecte : annuelle	Organismes des Nations Unies concernés	
Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source des données : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer		2.1.2. a. Pourcentage de personnes s'injectant des drogues ayant subi un test sérologique de détection du VIH pendant la période de référence et en connaissant le résultat Niveau de référence (2021) : 38 % Niveau cible (2025) : 41,5 % Source des données : Système informatique de gestion relatif au VIH Fréquence de la collecte : annuelle 2.1.2. b. Pourcentage de femmes touchées par le VIH ayant un comportement à haut risque qui ont subi un test sérologique de détection du VIH pendant la période de référence et qui en connaissent le résultat Niveau de référence (2021) : 16,9 % Niveau cible (2025) : 45 % Source des données : Système informatique de gestion relatif au VIH Fréquence de la collecte : annuelle Produit 2.2 : Lignes directrices/directives/protocoles élaborés par le Gouvernement pour lutter contre les maladies non transmissibles prioritaires Indicateur 2.2.1 : Nombre de lignes directrices/directives/protocoles élaborés relativement aux maladies non transmissibles Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2026) : 3 Source des données : Ministère de la santé et des formations médicales Fréquence de la collecte : sans objet		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : La protection de l'environnement et la gestion intégrée des ressources naturelles sont améliorées et la capacité à faire face aux changements climatiques est renforcée – d'ici 2027.				
Réalisation correspondante du Plan stratégique : 1				
Réalisation intermédiaire 3.2 du Plan-cadre de coopération :	Rapports annuels, publications officielles et bases de données nationales des entités suivantes :	Produit 3.1 : Les capacités nationales d'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les programmes économiques nationaux sont renforcées et employées de manière efficace	Département de l'environnement	Ressources ordinaires : 1,2 million
Indicateur : à déterminer	- Ministère de l'énergie	Indicateurs : 3.1.1. Nombre de personnes bénéficiant directement de programmes et d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources	Ministère du jihad pour l'agriculture	Autres ressources : 41,9 millions
Niveau de référence : à déterminer	- Département de l'environnement		Organisation des ressources naturelles et des bassins versants	
Niveau cible : à déterminer	- Ministère du jihad pour l'agriculture	Niveau de référence : femmes : 177 ; hommes : 819 Niveau cible (cumulé) : • femmes : 10 000 • hommes : 10 000	Ministère de l'énergie	
Source des données : à déterminer	- Centre iranien des statistiques		Ministère de la recherche, des sciences et des technologies	
Fréquence de la collecte : à déterminer		Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère de l'industrie, des mines et du commerce	
Réalisation intermédiaire 3.3 du Plan-cadre de coopération		Produit 3.2 : La préservation de la diversité biologique se manifeste dans les directives sectorielles et les plans d'action pertinents du Gouvernement	Ministère de l'intérieur	
Indicateur : à déterminer		Indicateurs : 3.2.1. Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des bienfaits issus de leur exploitation • Superficies des zones protégées terrestres, des aires marines protégées, des aires protégées d'eau douce et des forêts créées, restaurées ou faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées (hectares)	Ministère du pétrole	
Niveau de référence : à déterminer			Organisation de la planification et du budget	
Niveau cible : à déterminer		Niveau de référence : 8 146 570 ha (superficie totale) Niveau cible : 10 000 000 ha (superficie totale)	Organismes des Nations Unies concernés	
Source des données : à déterminer		Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		- Couverture et échelle des écosystèmes ayant une résilience renforcée face aux défis des changements climatiques (hectares et kilomètres) Niveau de référence : 0 ha Niveau cible : 500 000 ha Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle - Quantité des produits chimiques réduits, éliminés ou évités (tonnes) Niveau de référence : 1 698 Niveau cible (cumulé) : 3 124 Source : Rapports gouvernementaux Fréquence de la collecte : annuelle Produit 3.3 : Les capacités institutionnelles dédiées à l'action climatique et à la gestion des déchets sont renforcées grâce à un appui technique et à une assistance à l'innovation, ainsi qu'à la mobilisation et à la coopération internationales Indicateurs : 3.3.1. Nombre de ménages ayant obtenu un accès à une énergie propre, abordable et durable dans les zones urbaines et rurales avec l'aide du PNUD Niveau de référence : 0 Niveau cible : 8 000 ménages Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle 3.3.2. Quantité d'énergie économisée (en mégajoules) Niveau de référence : 125 Niveau cible : 200 Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
3.3.3. Nombre de dispositifs de traitement des déchets créés avec l'appui du PNUD Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle				
Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : La résilience nationale et locale face aux conséquences des catastrophes est renforcée en améliorant la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux catastrophes et l'intervention et le relèvement en cas de catastrophes – d'ici 2027.				
Réalisation correspondante du Plan stratégique : 3				
Réalisation intermédiaire 4.1 du Plan-cadre de coopération Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer	Rapports annuels, publications officielles et bases de données nationales des entités suivantes : - Organisation nationale de gestion des catastrophes - Ministère des coopératives, du travail et de l'action sociale - Société iranienne du Croissant-Rouge - Organisation de la planification et du budget	Produit 4.1 : La capacité institutionnelle d'intégrer la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans la planification du développement est renforcée Indicateur 4.1 : Nombre de stratégies et de plans de développement provinciaux et sectoriels tenant compte des risques élaborés avec l'appui du PNUD Niveau de référence (2020) : 0 (province) Niveau cible : 4 Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère de l'intérieur Organisation nationale de gestion des catastrophes Organisation de la planification et du budget Département de l'environnement Ministère de la voirie et de l'urbanisme Ministère de la santé et des formations médicales Ministère de la recherche, des sciences et des technologies Ministère du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme	Ressources ordinaires : 0,958 million Autres ressources : 4,9 millions
Réalisation intermédiaire 4.2 du Plan-cadre de coopération Indicateur : à déterminer Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer		Produit 4.2 : Les capacités de la population en matière de résilience, de réduction des risques et de préparation aux catastrophes sont renforcées Indicateur 4.2 : Nombre de plans participatifs de réduction des risques et de préparation aux catastrophes Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible : 10 Source : Rapports d'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Entités coopérantes/cadres de coopération</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
			Société iranienne du Croissant-Rouge Organismes des Nations Unies concernés	